



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Présents : ANDRE Jean-Marc, BONNEFOY Claudie (à partir du point n°5), BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DELAUP Annie, DUPOUX François, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand, LEGUAY Gilbert, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

Absents : BONNEFOY Claudie (du point n°1 au point n°4), CARNAT Benjamin

Le point relatif à l'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption en ce qui concerne les propriétés sises :

- Pierrefiche, cadastrées AB 622 et quart indivis AB 435,
- Pierrefiche, cadastrées AB 502 et AB 435 (10ème d'accès).

1) Modification et approbation des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV)

Le conseil municipal approuve les statuts du syndicat d'électrification vauclusien.

2) Convention de surveillance et de lutte contre la maladie du chancre coloré du platane avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Vaucluse (FDGDON 84)

Le conseil municipal approuve la convention avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Vaucluse ainsi que la participation financière de 300 € établie pour 2016 au regard du nombre de platanes recensés sur la commune (environ 160).

3) Convention et avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la « Carte temps libre » 2017

Le conseil municipal approuve cette convention.

4) Convention pour la requalification urbaine de la traversée du village de Saignon (RD 174) avec le Conseil Départemental de Vaucluse

Le conseil municipal approuve la réalisation des travaux de requalification urbaine de la traversée du village de Saignon dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre seront assurées par le Département de Vaucluse. Le montant prévisionnel de la participation communale s'élève à 250 346 € HT et celle du département à 337 807 € HT.

5) Approbation du Contrat de ruralité

Le conseil municipal approuve le projet de contrat de ruralité.

6) Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Le maire de Saignon
Jean-Pierre HAUCOURT